



Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 24  
Date de la convocation : 21 avril 2026  
Date d'affichage : 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents** : Mmes et MM S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints T. SEGUIN – C. HOSATTE – Y. TESTON – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – K. LIONNET - O. HOUILLON – M. DUPATY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – J. MOLNAR – M. FAIVRE – S. BERNARD – M. METTAVANT – Z. KANJUGA – F. DEMESY – S. FASQUELLE – M. HEQUET  
**Pouvoirs** : C. MATHIE donne pouvoir à B. PY

Madame Ghislaine BRIOT a été désignée secrétaire de séance

DCM 2026/04/42

Adhésion CAUE

Mme le Maire propose d'adhérer au CAUE.

Cette association a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

L'adhésion contribue à

- Maintenir ce service public gratuit à l'ensemble de nos administrés pour tous les projets de construction, de rénovation, d'extension, d'aménagement des abords de leur maison ou de leur bâtiment en bénéficiant de conseils d'architectes et/ou de paysagistes en prenant rendez-vous soit dans un point de rencontre soit directement au domicile des particuliers.
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de création, de réhabilitation des constructions publiques, d'aménagement des espaces publics... par le biais d'un conventionnement.

Le tarif de l'adhésion est de 600 € par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à adhérer au CAUE
  - DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- 
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
  - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE